

COURS – SESSION ÉTÉ

ZUMBA

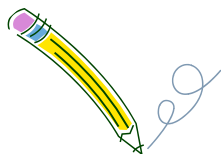
Sur des rythmes exotiques entraînants, laissez-vous guider par l'énergie de la musique et de l'entraîneure certifiée! Augmentez votre niveau d'énergie et raffermissez votre tonus musculaire en suivant des chorégraphies simples et accessibles.

Horaire : Tous les mardis, du 8 juillet au 12 août (6 semaines) 19h à 20h

Lieu : Pavillon des loisirs

Professeur : Julie Méthé

Coût : 30,00\$



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Période d'inscription : 23 juin au 4 juillet 2014

Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Courriel _____	Téléphone _____

COURS DE ZUMBA

Payé par : chèque # _____ (établi à l'ordre de la municipalité de Saint-Alexandre)
 argent (au comptoir uniquement) Débit

Les inscriptions peuvent se faire sur présentation au bureau municipal le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Vous pouvez également déposer votre coupon d'inscription complété et signé accompagné du paiement par chèque dans la chute du bureau municipal. Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

Règlements de participation aux cours offerts par l'ALSA :

- ▶ Aucun rappel téléphonique de confirmation sauf en cas d'annulation du cours pour manque de participants;
- ▶ Pour toute inscription faite en cours de session, celle-ci est due au complet;
- ▶ **Pour toute inscription reçue après la période d'inscription des frais additionnels de 15 % s'appliquent;**
- ▶ Aucun remboursement après le début des cours sauf pour raison médicale et sur présentation d'une attestation médicale;
- ▶ Pour tout remboursement, des frais administratifs de 15 % seront appliqués;
- ▶ L'horaire est sujet à changement et l'ALSA se réserve le droit d'annuler un cours en tout temps pour le reste de la session si des conditions l'y obligent. Les participants seront alors remboursés au prorata des cours utilisés;
- ▶ Un minimum de participants sera requis pour ouvrir le cours;
- ▶ Un cours annulé dû à l'absence de professeur sera repris à la fin de la session.

Signature _____

Date : ____ / ____ / ____